

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11/09/2024

LES AUTOMOBILISTES FRANÇAIS ET LA LOI MONTAGNE

Comme chaque année depuis 2020, le Syndicat du pneu confie au **Gipa** le soin d'étudier les connaissances et ressentis de 2.500 conducteurs français sur la loi montagne mais aussi sur leurs habitudes de circulation en hiver et sur leur équipement en pneumatique. En voici les principaux enseignements :

93% des conducteurs interrogés sont conscients des risques pris en roulant avec des pneus mal adaptés à la météo. Ce sont surtout les plus jeunes et ceux fréquentant habituellement les zones de montagnes qui se déclarent les mieux avertis.

1 conducteur sur 6 juge utile d'être équipé en pneus hiver ou 4 saisons durant l'hiver. Pour cause, 77% des automobilistes interrogés s'estiment de bien à très bien informés des différences existant entre les différents types de pneus (4 saisons, hiver, été).

Mais 39% seulement en reconnaissent le marquage distinctif (3PMSF). 67% pensent leur véhicule équipé de pneus toutes saisons bien que cette catégorie ne couvre actuellement que 35% des ventes de pneus neufs, le taux d'équipement réel avoisinant les 20% du parc.

79% des automobilistes ont entendu parler de la loi Montagne. Sa notoriété reste sur un très haut niveau mais ne progresse plus cette année (80% en 2023). 49% des conducteurs connaissent avec précision les lieux d'application de la loi montagne et 2 conducteurs concernés sur 3 sont au courant qu'elle s'applique dans leur département de résidence. Les mois durant lesquels les obligations s'appliquent sont bien assimilés, 8 conducteurs sur 10 les citent de manière correcte. 48% des automobilistes français reconnaissent le panneau signalant l'entrée dans une zone d'équipement hiver, 70% pour ceux qui y résident.

La loi montagne est très bien acceptée par la quasi-totalité des automobilistes quelque soient leur âge et leur lieu de résidence, 92% la considèrent comme étant une bonne à très bonne initiative (+ 2 points par rapport à 2023). Pour autant, 42% des interrogés n'envisagent pas de changer d'équipement et parmi ceux-ci, 80% le justifient en expliquant qu'ils ne circulent jamais en zones de montagne. Seulement 7% déclarent qu'il s'agit uniquement d'une question de moyens. L'absence de contravention n'est un sujet que pour 2% des réfractaires déclarés.

Sans surprise, parmi les 30% de conducteurs ayant récemment changé, 72% se sont équipés de pneus toutes saisons et 26% de pneus hiver. 30% se sont équipés au surplus de chaînes ou de chaussettes. Pour 65% d'entre eux, ce changement d'équipement a été motivé par le besoin de pouvoir rouler en toute sécurité, largement devant la peur du gendarme (14,5%).

Les pneus 4 saisons (4S) ou Toutes saisons

Grand bénéficiaire de l'entrée en vigueur de la loi montagne car marqué 3PMSF et pouvant être utilisé toute l'année, le pneu Toutes Saisons a été lancé par Goodyear sous le nom de « Tiempo » en 1977. Commercialisé essentiellement en Amérique du Nord, le concept peinait à se faire une place sur les marchés européens jusqu'au lancement du Cross Climate de Michelin en 2015.

Aujourd'hui, tous les manufacturiers ont intégré ce type de produit à leur gamme contribuant ainsi à en faire baisser le prix. Au premier semestre 2019, le prix moyen des pneus Toutes Saisons était de 9% supérieurs à ceux des pneus Été (Sources panel GfK-syndicat du pneu), cette année, se jouant des augmentations records enregistrées durant la période d'inflation, le pneu 4S est vendu en moyenne 1€ moins cher que le pneu Été. Le pneu 4 saisons s'est adjugé 35% des ventes au premier semestre 2024 et remplace peu à peu le pneu Été (60% des ventes) sur les véhicules des automobilistes français.

« Les chiffres sont rassurants, la Loi Montagne est désormais bien connue et comprise par la majorité des automobilistes qui s'équipent de plus en plus pour se mettre en conformité avec la loi, et surtout pour circuler en sécurité et pour conserver une mobilité optimale en cas de météo hivernale sévère. La loi de la concurrence et l'offre de plus en plus large ont permis aux revendeurs de proposer pour les pneus 4 saisons marqués 3PMSF à des prix moyens similaires à ceux des pneus été. Il n'y a donc pas de raison objective pour ne pas s'équiper.

On doit cependant regretter le mauvais signal qu'est l'absence de sanction : sans cette menace, certains automobilistes continuent à circuler en hiver avec des équipements inadaptés, se mettant en danger, et mettant en danger les autres usagers, et prenant le risque de bloquer la circulation. Bien s'équiper en hiver, c'est aussi avoir un comportement citoyen ! »

Dominique Stempfel, Président du Syndicat du pneu

À propos du Syndicat du pneu

Le Syndicat du Pneu existe depuis 1929 et compte plus de 1500 groupes et sociétés membres. L'organisation regroupe les pneumaticiens, les acteurs internet spécialisés, les manufacturiers, les importateurs et les grossistes ainsi que de nombreux fabricants d'équipements et prestataires de services impliqués sur le secteur du pneumatique. Il représente l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France.